



PMI AU SERVICE DU PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Michèle Dupre

► To cite this version:

Michèle Dupre. PMI AU SERVICE DU PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE. DEUXIEMES JOURNEES MAGHREBINES ENTREPRENEURIAT TOURISTIQUE, URBANITE MAITRISABLE ET DEVELOPPEMENT DURABLE, Mar 2012, MARRAKECH, Maroc. halshs-00687148

HAL Id: halshs-00687148

<https://shs.hal.science/halshs-00687148>

Submitted on 12 Apr 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DEUXIEMES JOURNEES MAGHREBINES

**ENTREPRENEURIAT TOURISTIQUE, URBANITE MAITRISABLE ET
DEVELOPPEMENT DURABLE**

MARRAKECH, LES 28-29 MARS 2008

Michèle Dupré – LYON

**PMI AU SERVICE DU PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT
TOURISTIQUE**

Introduction

Le développement touristique est devenu une des dimensions de l'action des acteurs publics, que ce soit des Etats ou, de plus en plus comme en France dans le cadre de la décentralisation, des collectivités territoriales.

Le développement touristique peut revêtir différentes facettes : aménagement d'infrastructures de tourisme, aide au développement d'entreprises offrant des prestations touristiques etc.. Une des dimensions en est la conservation, la rénovation ou la restauration du patrimoine afin que les régions qui accueillent les touristes aient à offrir des produits culturels qu'aiment à consommer les touristes. (Lanquar, 1994).

Les PMI qui ont pour métier « la préservation des monuments et objets remarquables. » (usine nouvelle, n°3068¹) sont, dans les articles nombreux qui traitent de la conservation du patrimoine, très souvent les grands oubliés, comme s'il s'agissait d'acteurs incontournables, mais peu dignes d'intérêt, comme si leur action allait de soi. Et pourtant ces entrepreneurs ont à construire leur marché et à faire leurs preuves : dans un territoire puisque c'est généralement en référence à un territoire, à ses ressources et à ses spécificités, dans un métier dont elles possèdent des savoir-faire dits traditionnels, tout en jouant de l'innovation pour réaliser la tâche qui leur est assignée en usant des nouvelles technologies existantes ou en cours d'expérimentation, et en interaction avec des acteurs publics et des acteurs de la société civile. Cette interaction aboutit à des actions conjointes qui visent à rendre attractifs le territoire.

¹ Sur le plan méthodologique, un questionnaire a été envoyé à 25 entreprises, celles citées dans l'usine nouvelle et des entreprises de l'Ain. Des entretiens ont été menés avec le dirigeant de deux d'entre elles. Les noms des entreprises sont citées quand elles ont accepté de l'être et quand il s'agit de parler des techniques utilisées et déjà évoquées dans l'article mentionné. Un long entretien a pu être conduit avec un Architecte des Bâtiments de France permettant de bien comprendre les éléments évoqués par la littérature. Qu'ils soient tous ici remerciés.

Le développement touristique dans sa dimension patrimoniale va donc de pair avec le développement d'entreprises hautement spécialisées qui vont chercher à se profiler sur un marché où l'offre et la demande ne se font pas par le biais d'une transaction simple, mais par l'intermédiation d'un nombre important d'acteurs.

La plus grande partie de mon intervention aura pour objet cette double dynamique de développement touristique et de développement économique telle qu'elle se profile en France. En fin d'intervention, j'essaierai avec beaucoup de prudence d'esquisser quelques éléments sur la situation dans le Maghreb, et notamment au Maroc et en Algérie.

Nous allons donc dans une première partie revenir brièvement sur la notion de patrimoine qui permet de donner son sens à tous les développements qui seront tentés ultérieurement. Dans une deuxième partie nous présenterons les acteurs professionnels du patrimoine : à la fois du côté des entreprises, et du côté des acteurs publics ou para-publics. Dans une troisième partie, nous aborderons la restauration du patrimoine comme un enjeu de construction de métiers entre savoir-faire hérités de la tradition et innovation. Enfin, nous donnerons quelques éléments de comparaison avec la situation maghrébine avant de conclure.

I. PATRIMOINE : NATIONAL, HISTORIQUE, CULTUREL...??? EVOLUTION RICHE DE SENS D'UNE NOTION

Dans cette première partie, il me semble important de revenir tout d'abord sur la notion de patrimoine. En effet quelques clarifications sont nécessaires pour rendre compte des enjeux qui se nouent autour de ces questions et qui la relient du coup plus fortement à celle de développement local.

Commençons tout d'abord, dans la lignée d'André Micoud dans un article intitulé : *Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun*, par souligner le paradoxe qu'il y a « à relier les deux notions de patrimoine et de territoire. » (Micoud, 1999, p. 53). « Le patrimoine en effet est une notion qui implique bien plus de convoquer la temporalité que la spatialité. » (ibid). Le patrimoine, c'est ce qui inscrit les habitants dans un temps avec un passé dont on hérite et qui sert en partie à fonder l'avenir.

Comment alors définir le patrimoine en lien avec cette double dimension de temps et d'espace ? comment a émergé, a été tricotée, puis détricotée cette notion au fil du temps ? IL convient ici non pas d'articuler un discours de spécialiste que je ne prétends pas être, mais d'indiquer des pistes qui nous permettront à tous de réfléchir sur le rôle que jouent ou ne

jouent pas, ou bien encore peuvent jouer les différents acteurs que nous avons précédemment évoqués, et en particulier les PMI en charge de la rénovation du patrimoine, qui, je le rappelle, sont au cœur de cette intervention. Un petit rappel historique sur le cas français est alors nécessaire.

L'émergence de la notion de patrimoine va de pair avec celle de l'identité nationale. La révolution de 1789 en constitue un des maillons essentiels. A cette époque où les actes de révolte contre l'ordre monarchique allaient plutôt entraîner des actes de vandalisme contre les édifices rappelant le passé, des voix s'élèvent pour protéger les monuments historiques, par exemple celle d'Aubin Louis Millin² ou celle de l'Abbé Grégoire³ qui lie clairement protection des monuments historiques et liberté dans son discours en date du 31 août 1794 prononcé à la Tribune de la Constituante, « comme nous, les arts sont enfants de la liberté ; comme nous, ils ont une patrie et nous transmettons ce double héritage à la postérité. Que le respect public entoure particulièrement les objets nationaux qui, n'étant à personne, sont la propriété de tous. Ces monuments contribuent à la splendeur d'une nation et ajoutent à sa prépondérance politique. C'est là ce que les étrangers viennent admirer. Inscrivons donc s'il est possible sur tous les monuments et gravons dans tous les cœurs cette sentence : les barbares et les esclaves détestent les sciences et détruisent les monuments des arts, les hommes libres les aiment et les conservent. ». Mais si les idées trouvent déjà leur expression dans la Constituante, il faudra attendre Guizot pour que soient promulguée une loi, celle de 1913, institués des organes de protection du patrimoine et créées des fonctions, notamment celle d'inspecteur général des monuments historiques qui fut occupée de 1834 à 1853 par Prosper Mérimée⁴. C'est donc dans une histoire longue que se construit cette notion de patrimoine culturel national qui est tout d'abord reliée à celle de la préservation de monuments historiques : «Cet intérêt pour le patrimoine national et son incarnation dans la monumentalité est également le long héritage du siècle des Lumières, d'une vision positiviste

² « En 1790, un autre archéologue, Aubin-Louis Millin fait rapport à la Constituante sur les monuments historiques, première occurrence de ce terme dans le langage officiel. L'Assemblée crée la commission des monuments pour inventorier et gérer le produit artistique des confiscations des biens de l'Eglise, de la couronne et des émigrés. » Intervention de Maryvonne de Saint-Pulgent, Conseiller d'Etat, ancien Directeur du Patrimoine, Correspondant de l'Institut à la Rencontre-débat, "Demain le Patrimoine", 1/10/2003

³ Rappelons que l'Abbé Grégoire fonda le Conservatoire National des Arts et Métiers en 1794.

⁴ « Ce long règne lui permet d'inventer le système français de protection des monuments historiques et de le marquer d'une empreinte encore sensible aujourd'hui. » Intervention de Maryvonne de Saint-Pulgent, Conseiller d'Etat, ancien Directeur du Patrimoine, Correspondant de l'Institut à la Rencontre-débat, "Demain le Patrimoine", 1/10/2003. A ce même colloque, Alexandre Gady rappelle que « Mérimée a conduit des combats admirables, mais il faut rappeler qu'il a aussi, chemin faisant, un peu écrasé des initiatives locales. » titre de l'intervention : La décentralisation du patrimoine : une nouvelle donne.

de l'histoire et d'une foi inébranlable dans l'idée de progrès.⁵» On voit donc là une notion particulière liée d'une part à un découpage clair du temps entre passé, présent et avenir, d'autre part à l'imbrication de deux termes : héritage et monumentalité.

Or, cette imbrication des deux notions va être questionnée au fil du temps, concomitamment avec l'évolution de la société française, évolution politique, économique et intellectuelle. C'est tout d'abord le rapport au temps, et donc à l'héritage et à la mémoire qui va changer. Pierre Nora parle de « la rencontre purement conjoncturelle, au milieu des années soixante-dix, de trois phénomènes majeurs, apparemment indépendants les uns des autres, mais qui sont venus combiner leurs effets pour précipiter la France d'une conscience historique de soi dans une conscience mémorielle⁶. » Ces trois événements sont les contrecoups de la crise économique, les retombées de l'après de Gaulle et l'exténuation de l'idée révolutionnaire⁷ : lançons la piste à réflexion. «Une incertitude absolue pèse désormais sur ce que sera l'avenir. Et cette incertitude fait au présent – qui dispose précisément de moyens techniques de conservation sans précédent – une obligation de se souvenir.» (Nora, 2002) Non seulement le rapport au temps se trouve interrogé, mais aussi celui à l'Etat central : alors vont émerger de nouvelles identités comme le souligne encore une fois Pierre Nora : « en lieu et place d'une identité nationale, l'avènement des identités sociales. » (ibid)

Or si l'identité nationale pouvait encore prendre pour repères les grands monuments historiques que l'Etat avait pour ambition de classer⁸, de protéger et de rénover, les identités sociales vont être à la recherche d'autres éléments. On sort du monument-objet pour aller vers son usage, on quitte le patrimoine monumental pour aller vers la réfection de maisons, de bâtiments industriels. On avance vers l'idée de patrimoines immatériels, on s'inscrit vers une histoire non seulement maîtrisée par l'Etat central mais par une histoire plurielle. Il faut dire que d'autres acteurs vont entrer en lice : les acteurs locaux, défenseurs du patrimoine vernaculaire, les associations locales de défense des territoires et de ses spécificités, les édiles politiques locaux.... En matière de recherche également, l'histoire ne sera plus considérée comme la seule source à laquelle viendront se nourrir les conservateurs du patrimoine, à cette discipline viendront s'adjoindre l'ethnologie qui « en faisant appel aux cultures différentes,

⁵ Extrait de la présentation de la séance : Les monuments historiques dans l'air du temps ? en date du 26/4/2007 du séminaire : « Anthropologie, villes et architectures » organisé au sein de l'IRES, à l'EHESS par A. Bensean, A. Di Trani et M. Mazeri.

⁶ <http://www.eurozine.com/articles/2002-04-19-nora-fr.html> et revue Transit (cf. biblio)

⁷ Allusion est faite ici à l'effondrement intellectuel du marxisme.

⁸ En France, le classement ou l'inscription comme monument historique est une servitude d'utilité publique visant à protéger un édifice remarquable de par son histoire ou son architecture. Cette reconnaissance d'intérêt public concerne plus spécifiquement l'art et l'histoire attachés au monument.

aux particularités locales, aux mémoires indigènes., se placent en écart par rapport à la construction des territoires telle qu'elle reste toujours l'apanage des disciplines historiques qui, quant à elles restent bien les héritières de ce qui les précède : les chroniques ou les historiographes du roi et qui toutes privilégiaient les seules sources écrites émanant des grands. » (Micoud, 1999, p. 55) . Dans les années 80 se mettra en place la décentralisation, et à côté des acteurs traditionnels tel *l'Etat central, garant du patrimoine national*⁹ apparaîtront alors des collectivités territoriales que le rapport au Sénat précédemment cité (cf note précédente) désigne comme « *de plus en plus présentes bien qu'inégalement motivées* ». Michel Rautenberg parle donc de « *rupture patrimoniale* » à propos de cette césure entre « *des procédures juridiques, héritières de la Révolution française, qui mettent l'accent sur l'universalité, l'irrévocabilité, la transmissibilité* » et « *des processus sociaux qui mettent l'accent sur l'environnement, sur le contexte et se nourrissent de l'histoire des hommes et de leur mémoire* » (Rautenberg, 2003).

Mais cette affirmation d'identités ne va pas de soi ; « L'héritage et la représentation de la mémoire doivent constamment se négocier au regard de stratégies économiques et politiques locales.¹⁰ » Cette apparition de nouveaux acteurs s'accompagne, selon Jean-Michel Leniaud, « d'une fébrilité patrimoniale¹¹ » qui va de pair avec « le développement de la marchandisation du patrimoine » et de « nouvelles formes d'instrumentalisation ». Telles que « l'esthétique du paysage naturel et urbain, l'économie du bâtiment, les nouvelles technologies et même l'ambition politique de fabriquer du lien social. » Ce détour hors du système classique de protection du patrimoine historique permet de renouer avec le territoire, avec le tourisme et avec le lien social à créer : « Les gens qui tentent d'affirmer une vocation touristique nouvelle mettent en exergue ce qui sur place peut faire office de monument repérable. Ainsi, on voit nombre de communes se découvrir qui une vieille tour, qui un lavoir, qui une fontaine...et ce monument institué pour condenser le sens du lieu est restauré, annoncé. » (Viard, 2007, p. 156)

Les PMI en charge de la restauration du patrimoine participeraient donc, selon Jean-Michel Leniaud via les deux formes d'instrumentalisation que sont l'économie du bâtiment et les nouvelles technologies, à cette inflation patrimoniale. Economie patrimoniale il y a donc,

⁹ Sous-titre de la mission de contrôle sur l'action en matière de patrimoine (51 mesures pour le patrimoine monumental), rapport au sénat : <http://www.senat.fr/rap/r01-378/r01-3788.html>.

¹⁰ Extrait de la présentation de la séance : Les monuments historiques dans l'air du temps ? en date du 26/4/2007 du séminaire : « Anthropologie, villes et architectures » organisé au sein de l'IRES, à l'EHESS par A. Bensan, A. Di Trani et M. Mazeri.

¹¹ Leniaud J.-M., Conclusion Générale du Colloque : Les métiers du patrimoine en Europe : Evolutions, enjeux, Professions, organisé par l'Institut national du patrimoine à l'auditorium du louvre. 21 et 22/1/2005.

même si l'ordre marchand qui est en place dans ce secteur résulte de l'interaction complexe de divers acteurs, comme nous le verrons dans la deuxième partie.

Donnons donc quelques indications pour situer l'ampleur de ce marché. Nous citerons ici un extrait du rapport au Sénat parlant du seul marché de la restauration du patrimoine historique géré par l'Etat : « Avec un chiffre d'affaires annuel estimé à environ 450 millions d'euros pour un investissement de l'État de 250 millions d'euros, le secteur de la restauration des monuments historiques pèse quantitativement fort peu dans l'ensemble des activités du bâtiment et des travaux publics (il représenterait 4 millièmes des activités de ce secteur). Pourtant, du point de vue du patrimoine, ce micro-secteur est d'une importance capitale. Il constitue un réseau étendu d'artisans, d'ateliers et de petites et moyennes entreprises souvent hautement spécialisées, qui représente un véritable conservatoire de savoir-faire, dépositaire de techniques traditionnelles mais capables aussi d'adaptation aux innovations technologiques indispensables à la transmission d'un patrimoine authentique aux générations futures. » et plus loin : « Sur 150.000 euros investis, entre les 2/3 et les 3/4 vont à l'emploi, ce qui correspond à trois emplois, à temps plein sur un an, parmi lesquels 2,25 emplois sur les chantiers. Ces chiffres varient selon les corps de métier, de 1,76 pour la couverture à 3,8 pour le vitrail, en passant par 1,90 pour la charpente et 2,34 pour la maçonnerie. »

La conservation du patrimoine, qu'il soit historique et monumental, ou local et vernaculaire, nourrit donc des hommes, permet à des entreprises de vivre, voire de prospérer. Et pourtant, certains auteurs soulignent le malthusianisme de l'Etat central « qui affecte en France la politique de protection, malthusianisme à la fois voulu et subi puisque les procédures n'ont jamais permis plus de 200 classements par an. » (Ollivier, 1987)¹². Nous verrons que là encore en matière de budget les collectivités territoriales s'engagent à présent à côté de l'Etat pour des projets autres ou connexes qui engagent plus fortement la mise en valeur des territoires locaux.

II. LES ACTEURS EN PRESENCE

Gérée par l'Etat, la restauration du patrimoine national supposait d'avoir pour interlocuteurs des entreprises connaissant bien les monuments historiques et garantissant « l'excellence des

¹² Ou bien encore : « Le patrimoine doit retrouver sa place dans l'aménagement du territoire...(...) il doit retrouver sa place car il tient le rôle essentiel : la marque du rapport entre les générations (...) Il doit donc trouver le rang politique et budgétaire en rapport avec cette mission. » (Jean Michel Leniaud, 2005)

pratiques professionnelles dans ce domaine¹³» Le déplacement vers la restauration du patrimoine local va induire la perpétuation d'autres savoir-faire et l'utilisation de matériaux, plus locaux et souvent délaissés.

De cette première partie, il ressort que dans ce secteur d'activités particulier qu'est la restauration du patrimoine, les acteurs en présence sont nombreux Et leur interaction est souvent tendue par des controverses portant sur le patrimoine lui-même : « L'alternance du travail de la mémoire et de l'oubli, parfois la lutte entre les deux, au sein de groupes sociaux spécifiques (professionnels, fonctionnaires, élus, experts, universitaires, agents du patrimoine, associations...), est aujourd'hui le théâtre du champ patrimonial. Cette dynamique lui donne sa légitimité. Le conflit des interprétations qui met aux prises acteurs, associatifs, experts, décideurs, ainsi que les effets de ce conflit sur les destructions et les réhabilitations, les sauvegardes et les valorisations... reflètent la complexité des forces et l'entrelacement tant des discours de qualification sur le patrimoine que des opérations concrètes dont il est l'objet.¹⁴ »

D'autres conflits et controverses naissent des évolutions de ce secteur et donc du fait que la restauration résulte de l'agencement des actions des différents acteurs en présence dont l'activité se recouvre parfois¹⁵. C'est ce que nous allons essayer de montrer en soulignant le rôle joué par les entreprises.

Commençons tout d'abord par noter que la présentation faite ici ne peut être exhaustive tant sont nombreux les acteurs en présence¹⁶. Nous voudrions juste présenter les principaux acteurs avec lesquels les entreprises doivent être en interrelation pour pouvoir vendre leurs prestations

¹³ extrait de la page de présentation des journées du patrimoine 2007, consacrées aux métiers du patrimoine Le site a été créé par l'Etat, ministère de la culture et de la communication – 2007 – Directeur de la publication : Paul Rechter ; <http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr/theme.php>

¹⁴ Texte de l'appel à communication du GT 14 « institutions du patrimoine » pour le Congrès de l'AISLF (Association Internationale des Sociologues de Langue Française) en 2004. Auteurs : Y. Lamy, J. Davallon, A. Micoud.

¹⁵ En voici deux exemples : « la définition des Z.P.P.A.U. (zones de protection du patrimoine architectural et urbain) et la création des C.O.R.E.P.H.A.E. (commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologique) entamaient largement le monopole (de l'institution) et que la protection des nouveaux patrimoines s'accompagnait de tirades dialectiques sur les monuments du Pouvoir et ceux du Travail. » (ollivier, 1987)
« Nous avons déjà vu les premières joutes de cette décentralisation il y a deux ans au Sénat. Une campagne d'une grande violence a alors été menée contre les ABF et contre leurs pouvoirs. Cette campagne s'est soldée par des modifications des lois touchant à l'urbanisme et au patrimoine et qui ont très légitimement inquiété sur la volonté des élus locaux de bien conserver à l'État un rôle de contrôle nécessaire si la décentralisation demain devait aboutir. » A. Gady (2003)

¹⁶ Pour un inventaire des métiers du patrimoine, voir par exemple : http://www.lessourcesdelinfo.info/Patrimoine,-les-metiers_a2125.html?print=1

1 Les acteurs publics

Dans cette catégorie on peut ranger tout d'abord les acteurs qui dépendent du ministère de la Culture ou de ses Directions régionales (DRAC), comme les Architectes des Bâtiments de France (ABF) et les Architectes en Chef des Monuments Historiques (ACMH)¹⁷. Si les premiers sont fonctionnaires de l'Etat, les seconds ont un statut double : ils sont à la fois missionnés par l'Etat, mais continuent à exercer leur fonction dans des cabinets. Les ABF travaillent au sein des Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) : « Parce qu'ils assurent le dialogue entre l'État, garant de l'intérêt général, notamment en matière de patrimoine, et les communes, qui gèrent leur urbanisation depuis la loi de décentralisation de 1983, les SDAP jouent un rôle précieux pour concilier aménagement du territoire et respect de notre héritage bâti.¹⁸ » L'ABF rencontré souligne aussi l'aspect générationnel : « mon prédécesseur était plus dans la protection du patrimoine, ma mission est plutôt celle d'un urbaniste dans une perspective de développement durable. ¹⁹ » Et il opère une distinction nette sur le type de travaux suivis : « moi, je suis les travaux d'entretien du patrimoine, en deçà d'un certain montant ; au-delà et pour tout ce qui est restauration importante, cela revient à l'ACMH. » Tous deux auront cependant à traiter avec les entreprises, mais pour des missions d'un montant fort différent. Et seront souvent maître d'œuvre pour assister les collectivités territoriales et les communes dans leur politique de restauration, de rénovation et d'entretien du patrimoine ainsi que dans leur mission de maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de la décentralisation, on trouvera désormais à leurs côtés des personnels rattachés aux Collectivités Territoriales (et surtout aux Conseils Généraux) qui chercheront à mettre en œuvre la politique décidée par les élus locaux en matière de patrimoine. Il convient par exemple de noter la mise en place des CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) en 1977 qui localement viennent à côté des SADP apporter leur concours à la mise en valeur des spécificités d'un territoire²⁰.

¹⁷ L'ACMH se voit attribuer par l'Etat un territoire et un ou des monuments historiques : ex : Frédéric Olivier Didier est ACMH de Saône et Loire et architecte du Château de Versailles.

¹⁸ <http://www.culture.gouv.fr/culture/regions/sdap.htm>

¹⁹ En tant qu'urbaniste, l'ABF doit par exemple veiller à l'articulation des édifices anciens et des constructions modernes, comme le souligne F. Choay : « les centres anciens et leur patrimoine bâti sont intégrables dans la vie contemporaine à condition, d'une part, d'en respecter les agencements spécifiques, et d'autre part, de les raccorder au système des réseaux techniques. » extrait des entretiens d'Alberti.

²⁰ Ils ont des missions de service public tant auprès des usagers que des entreprises et des collectivités territoriales : missions de conseil, d'animation et de formation.

Les conservateurs du patrimoine qui ont pour fonction des études sur le patrimoine, notamment pour trancher sur la manière dont devra être menée la restauration sont affectés eux soit au service de l'Etat, soit des collectivités territoriales.

La décentralisation a donc profondément transformé l'action de ces professionnels du patrimoine au service de l'Etat et des territoires. Toujours représentants de l'Etat, les ABF par exemple voient leurs tâches profondément modifiées dès lors qu'ils doivent suivre les activités des différentes collectivités territoriales. On voit donc une action déconcentrée qui de fait se doit d'être partenariale tout au moins dans l'affichage puisque les freins organisationnels à la véritable coopération n'ont pas été élucidés.

Le tableau ci-dessous présente un exemple de cette collaboration complexe :

Restauration du patrimoine protégé - Conseil Régional d'Aquitaine
Objet : Afin de contribuer à la préservation de l'identité de son territoire, le Conseil régional d'Aquitaine peut s'associer aux travaux de restauration des monuments historiques.
Domaines d'intervention : Sont concernés : les édifices classés ou inscrits, au titre des monuments historiques (églises, châteaux, ponts..).
Seront retenus : - les travaux de gros œuvre - les honoraires de l'architecte et du bureau de contrôle.
Bénéficiaires : Les communes ou communautés de communes propriétaires des édifices
Critères d'éligibilité : - Validation du projet et participation financière de la Drac (Direction régionale des affaires culturelles) - Participation financière du Conseil général concerné
Règles de financement : De 10 à 25% du montant HT des travaux, en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal des communes*
Plafond de travaux éligible calculé en fonction du nombre d'habitants*.
Source : http://interventions.aquitaine.fr/article594.html

2 Les entreprises qui concourent à la restauration du patrimoine

Commençons tout d'abord par délimiter le champ : la restauration du patrimoine dont il est question ici est au premier chef celui du bâti, et non pas celui du mobilier dans lequel interviennent des professionnels des métiers d'art. Les entreprises qui se situent sur ces marchés sont de deux ordres ou bien des PMI du bâtiment, relevant donc de l'industrie, ou bien des artisans. Ancrées dans des terroirs dont elles connaissent parfois les savoir-faire et les matériaux traditionnels, elles sont aussi détentrices de savoirs de métiers qui relèvent d'une temporalité différente. « Le bâti ancien tel qu'il est défini par l'ANAH²¹ fait appel à des techniques de construction et d'entretien souvent distinctes de celles qui prévalent pour la construction contemporaine » (Calame, 1988, p.121) et qui font appel « aux savoir-faire du bâtiment préindustriel » (ibid). Ce sont des entreprises qui travaillent dans le gros œuvre : charpente, maçonnerie, taille de pierre, couverture métiers auxquels viennent s'ajouter les

²¹ Agence Nationale de l'Habitat.

métiers du second œuvre tels que les menuisiers, les serruriers et les peintres. A ces deux types d'entreprises, il convient encore d'ajouter les PMI travaillant à des métiers d'art comme les maîtres verriers et celles aidant dans la phase d'étude à analyser, documenter l'état du patrimoine avant et après restauration. Nous avons donc là une population fort hétérogène d'entreprises qui se distinguent toutefois par leurs interlocuteurs dans les services de restauration du patrimoine. Ainsi les entreprises artisanales du bâtiment sont plutôt retenues au niveau local dans des opérations d'entretien²² tandis que les grands chantiers de restauration du patrimoine historique national s'adresseront plutôt à des entreprises reconnues au niveau régional, national, voire international.

Travailler dans le secteur suppose d'avoir fait ses preuves : les références constitueront un atout non négligeable lors de la passation des marchés, mais à cela viennent s'ajouter des labels et certifications qui sont autant de normes que fixent les acteurs collectifs que sont les fédérations professionnelles ou sectorielles diverses et qui impliquent souvent formation : citons par exemple pour les entreprises du bâtiment les trois qualifications : Monuments historiques²³, Patrimoine ancien²⁴, Mention patrimoine bâti²⁵ ; ou bien la qualification CIP patrimoine créée par les entreprises de l'artisanat. Il conviendrait d'ajouter d'autres qualifications qui sont attribuées non pas par des acteurs professionnels, mais par une pluralité d'acteurs s'intéressant à la restauration du patrimoine telle la mention entreprises du

²² Ainsi, les entreprises du Capeb (artisanat) ont des revendications qu'elles adressent aux candidats aux élections municipales.

<http://www.capeb.fr/INTERNETCAPEBWeb/BatArt/Publication/Couverture/couverture.jsp>

²³ Outre les exigences d'ordre administratif, technique et financier, ces entreprises ont dû démontrer au travers de références de travaux contrôlées par des architectes en chef des monuments historiques :
- une sensibilité propre à l'harmonie de chaque restauration dans sa présentation achevée,
- une connaissance sûre de l'histoire des techniques et des formes architecturales,
- un savoir-faire spécifique dans le choix, l'utilisation et la mise en œuvre des matériaux, des méthodes de construction ancienne

Au total 217 entreprises sont qualifiées dans l'activité Monuments historiques en 2002.

Ces qualifications suivent le même processus que toutes les autres qualifications. Elles sont délivrées par des commissions spécifiques comprenant 2 collèges : collège A : maîtres d'œuvre, maître d'ouvrage (membres du Ministère), experts, architectes en chef, ABF, représentants de l'enseignement technique ; collège B : entreprises du groupement, entreprises CAPEB et Scop.

²⁴ Est défini comme Patrimoine ancien, tout bâtiment non protégé au titre des monuments historiques, mais situé aux abords de monuments classés, en secteurs sauvegardés, dans les sites protégés de milieu urbain ou rural, lorsque les travaux doivent être exécutés sous le contrôle des services chargés du patrimoine historique et esthétique. Pour réaliser des travaux relevant de la définition du patrimoine ancien, les entreprises ont dû faire la preuve de leurs compétences et de leur savoir-faire en justifiant de références de restauration démontrant l'utilisation de techniques traditionnelles et de leur harmonie avec les ouvrages ou parties d'ouvrages conservés.

²⁵ Attribuée en complément d'une qualification dans certains métiers de base, la mention patrimoine bâti couvre les travaux effectués sur des bâtiments datant de plus de 50 ans et relevant du patrimoine rural (fermes, granges, moulins...), du petit patrimoine de proximité (pigeonniers, lavoirs, locaux artisanaux...) ou situés dans des zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager

patrimoine vivant qui associe des associations professionnelles, des associations de maires etc...

Si ces qualifications permettent de garantir que ces entreprises répondent à des normes de qualité fixées par les pairs et sont souvent la condition administrative pour pouvoir déposer une réponse à un appel d'offres, il semble bien que dans l'interaction avec les ABF ou les ACMH ce soit plus les savoir-faire réels mis en oeuvre lors de précédents chantiers qui sont pris en compte lorsque doit s'opérer la sélection. « Plutôt que de voir les certifications, j'ai demandé aux entreprises de me faire visiter leurs dernières réalisations. » (entretien réalisé par l'auteur)

Que signifie s'inscrire dans le segment de marché de la restauration du patrimoine pour une entreprise ? Nous pouvons aborder cette question d'une double manière, soit à partir de la demande, soit à partir de l'offre de travail et de services.

La demande a clairement été stimulée par la demande publique, notamment dans les zones géographiques où les monuments historiques classés sont nombreux. « Ces établissements, en particulier ceux qui disposent des qualifications 15, 126 et 310 (mention « travaux d'art »)...ont pu ainsi, pour répondre à la demande de la collectivité, assurer une véritable fonction de conservatoire des techniques du bâtiment « à l'ancienne ». Il s'agit essentiellement d'entreprises de maçonnerie-taille de pierre et couverture. » (Calame, 1988, p. 125) La demande privée, notamment par les résidents secondaires, a été aussi à l'origine d'une recherche de savoir-faire spécifiques. avec la difficulté à se méfier des modes et à rester fidèle aux savoir-faire hérités : Jean Viard parle à ce sujet de « production moderne d'une image archaïque. Les signes en sont : pierre apparente, sol carrelé rustique, jointures au ciment blanc brossé, environnement dégagé et inutilisé.... » (Viard, 2003, p. 156) venant conforter par là les propos de l'ABF rencontré qui « regrette la disparition de beaux crépis avec de fins matériaux traditionnels au profit de murs de pierre. » (Entretien réalisé par l'auteur). François Calame rappelle que certains matériaux traditionnels ne sont plus valorisés. Il en va ainsi de la brique qui pour certains rappelle trop les corons, les friches industrielles et qui doit l'inversion tardive de cette tendance négative à un « courant porté par les architectes, les associations de sauvegarde telles que Maisons Paysannes de France, les partenaires de développement local » (Calame, 1988)

Quant à l'offre de services, elle porte sur les savoir-faire, donc sur des techniques et des cultures de métier incorporées dans les personnels. Si l'on donne la parole sur cette question aux entreprises, elles soulignent parfois que leur haute technicité ne rend pas le dialogue facile : « En ce qui concerne les services autour du patrimoine, rares sont ceux qui ont une

formation assez éclectique pour passer d'un tableau du XIII^e siècle ou du XVIII^e siècle à un vitrail du XV^e siècle Bref trop de technicité trop de savoir qu'ils ne peuvent pas avoir. » (Q : dirigeant de Vitrail France). L'offre de services porte également sur la capacité à s'approvisionner en matériaux spécifiques et spécifiés dans le cahier des charges. Sur ce dernier point, les entreprises doivent faire la preuve dans la réponse à l'appel d'offres d'un grand professionnalisme prouvant la connaissance des contraintes liées par exemple à la mise en œuvre des matériaux : « Nous parvenons à voir beaucoup de choses sur les compétences des entreprises à travers les réponses qu'elles font aux appels d'offres » (E : ABF/MD). Certaines entreprises soulignent toutefois qu'à présent « la qualification est le prix, et la valeur de l'entreprise se perd par l'incompétence des décideurs. Ils ne savent rien du vitrail comment voulez vous qu'ils puissent juger un mémoire de projet de restauration. » (Q : dirigeant de Vitrail France).

Si l'on considère à présent brièvement les raisons différentes que peuvent avoir les entrepreneurs de s'engager dans la restauration du patrimoine, on peut en distinguer plusieurs. On nommera tout d'abord l'intérêt à pérenniser l'entreprise, donc à trouver du travail. C'est pour certaines d'entre elles un secteur refuge, une niche difficilement prenable par les grands groupes qui les ont chassées des secteurs traditionnels du bâtiment comme l'atteste Thierry Bonnot étudiant les entreprises fabriquant des tuiles bourguignonnes « la restauration des toitures anciennes est depuis les années 80 surtout un créneau porteur, voire salubre pour les tuiliers. (...) Les registres du terroir et de la tradition deviennent alors des atouts publicitaires déterminants. » (Bonnot, 2002, p ...) Les sites et publicités des entreprises contactées font tous référence à la fois à des terroirs et à des savoir-faire spécifiques²⁶. L'identité de métier joue sans doute un rôle important dans l'engagement de ces entrepreneurs, les documents mettent en avant des mains au travail, des gestes, des outils. Certaines entreprises mentionnent que ce positionnement à la marge des métiers du bâtiment classiques qui laisse une place importante au beau geste facilite le recrutement de jeunes désireux d'avoir une autre relation au métier et à la profession.

Par ailleurs, certains entrepreneurs parlent de leur engagement dans la restauration comme un engagement sur des valeurs qui ne renvoient pas aux valeurs marchandes, mais à des valeurs esthétiques, voire éthiques²⁷ en termes de « lien à recréer avec un terroir ». Apparaît le mot

²⁶ Dans son article, Calma parle d'une entreprise de Bourgogne qui a nommé les différents types de tuile produits en reprenant des appellations des grands crus de Bourgogne.

²⁷ « Nécessité d'une réaction à notre temps (fadeur, argent, médiocrité, apparence etc...) » (Q : dir. 7Dworks)

passion lié à la notion de « travail bien fait », à une qualité qui n'a rien à voir avec celle décrite par les certifications, mais par la part d'investissement de l'homme, quel que métier qu'il exerce, dans le travail réalisé.

En fin l'intérêt économique reste un puissant aiguillon. Si les chantiers du patrimoine ne représentent qu'une faible part de leur chiffre d'affaires (20%) pour nombre d'entreprises, « en revanche, c'est fondamental pour l'image. » (Usine nouvelle) Mais cela semble supposer une grande flexibilité : « Ce marché du patrimoine est solvable ... si on sait être éclectique » (Q : Vitrail France).

A ces deux groupes d'acteurs, professionnels obligés de coopérer pour agir, viennent s'associer des associations locales de sauvegarde du patrimoine local, souvent regroupées en fédérations²⁸, qui ont beaucoup œuvré pour que soit prise en compte la restauration de fermes, bâtiment d'usine, paysages qu'ils considéraient comme faisant partie de leur patrimoine. Très actives ces associations, sont souvent associées au travail de commissions dans lesquelles siègent les représentants de l'Etat en charge de la protection du patrimoine comme les commissions régionales du patrimoine. Très actives, elles parviennent par leur action à faire évoluer des projets. « Partenaires essentiels, les associations, les fondations, les collectivités territoriales œuvrent aux côtés de l'Etat, au travers notamment d'opérations d'inventaire, de sauvegarde et de valorisation pédagogique et touristique du patrimoine, sans oublier les propriétaires privés, gestionnaires de monuments.²⁹ » Il convient d'ajouter également les chercheurs relevant soit de disciplines des sciences sociales et humaines, soit des sciences dites dures qui viennent accompagner les gestes techniques en proposant des technologies innovantes. C'est précisément ce point du lien entre savoir-faire traditionnels et innovation que nous allons aborder dans la troisième partie.

III. RESTAURATION DU PATRIMOINE : ENTRE SAVOIR-FAIRE TRADITIONNELS ET INNOVATION

²⁸ Comme par exemple la fédération patrimoine de l'Ain qui regroupe 120 associations. Ou bien La Fondation du Patrimoine, organisme privé indépendant à but non lucratif, dont la vocation est de défendre et de valoriser un patrimoine en voie de disparition non protégé par l'Etat, le "patrimoine de proximité", qui est un patrimoine non classé ou inscrit.

²⁹ extrait de la page de présentation des journées du patrimoine 2007, consacrées aux métiers du patrimoine Le site a été créé par l'Etat, ministère de la culture et de la communication – 2007 – Directeur de la publication : Paul Rechter ; <http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr/theme.php>

Dans la deuxième partie, nous avons mis en évidence l'hétérogénéité de la population d'entreprises qui interviennent dans la conservation et la restauration du patrimoine. Nous avons abordé cette question sous l'angle de l'interaction avec les professionnels de ce secteur avec lesquels les entrepreneurs doivent coopérer et qu'ils doivent souvent convaincre.

Nous allons à présent tenter d'évoquer les savoir-faire utilisés par les entreprises pour répondre aux enjeux qui sont les leurs et aux nouvelles missions que doivent assumer les professionnels de la conservation du patrimoine. Comme patrimoine implique lien avec le passé, on associe aussitôt savoir-faire nécessaires pour aborder les chantiers du patrimoine à des savoir-faire traditionnels dont la transmission pose souvent problème comme le souligne François Calame qui évoque en la matière : « la plus ou moins grande vitalité des corporations, la situation parfois critique de certains corps de métiers, la place prépondérante accordée jusqu'à maintenant à la formation sur le tas...les programmes scolaires peu orientés vers la réhabilitation. » (Calame, 1988) Il ajoute un autre constat : la faiblesse des effectifs compagnonniques, surtout dans le Nord du pays. Ces derniers justement, s'ils se veulent des conservateurs des techniques anciennes, leur adjoignent souvent des technologies nouvelles pour réaliser leurs œuvres³⁰. Le temps permet d'apporter des réponses nouvelles aux questions patrimoniales comme le souligne Bruno Decaris³¹, ACMH, à propos de la cathédrale d'Evreux : « L'édifice...c'est en fait une stratification de près de 10 siècles...Chaque époque lorsqu'elle a répondu à une question y a répondu avec sincérité.³² », Pour peu que le respect soit au rendez-vous, la mission patrimoniale n'en serait pas pour autant trahie.

Nous allons essayer de montrer à présent si et comment les entreprises de conservation du patrimoine, qui ne vivent pas hors du temps, allient savoir-faire traditionnels et innovation dans leurs pratiques ou en vue du renouvellement de celles-ci.

Voyons l'encadré ci-dessous qui présente une entreprise de maçonnerie qui, comme la plupart de celles questionnées, réalise une partie de son chiffre d'affaires en rénovation du patrimoine et une autre partie dans le bâtiment traditionnel.

Entreprise générale de bâtiment Bouchard ³³
--

³⁰ Alliant parfaitement savoirs traditionnels et techniques modernes, les Compagnons du Tour de France forment des professionnels du bâtiment parmi les meilleurs du secteur.

³¹ Bruno Decaris (ACMH) a en charge l'Abbaye d'Ardenne à Saint-Germain la Blanche-Herbe, puis les départements de l'Eure et de l'Yonne, ainsi que quatre arrondissements de la ville de Paris (9^{ème}, 10^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème})

³² Interview de Bruno Decaris, ACMH,

http://orgues.evreux.free.fr/amorce/Interview-Decaris/interview_de_bruno_decaris.htm

³³ <http://www.bouchard-construction.fr/presentation/index.htm>

Une quarantaine de compagnons, passionnés par leur métier, unissant anciens forts de leur expérience des matériaux et techniques de tradition et jeunes à qui sont transmis ce savoir-faire et ce souci de la qualité qui font notre notoriété. Tous oeuvrent dans le même esprit de rigueur et de compétence pour allier techniques spécifiques et innovantes dans le respect de la tradition.

Ces quelques lignes montrent comment dans le discours présentant le travail d'une entreprise se réalise cette alliance entre savoir-faire traditionnels et innovation, cela engage les rapports intergénérationnels au sein du personnel, les identités de métier et l'obligation qu'ont les entreprises d'adapter leurs pratiques pour rester en compétition avec d'autres entreprises. Savoir-faire et tradition n'excluent toutefois pas l'innovation comme l'indique un entrepreneur : «Impossible de ne pas être avant-gardiste c'est-à-dire de se former, de voir ce qui se fait dans le monde et d'apporter des avancées dans la restauration des verrières anciennes ; cela nous permet de trouver des applications pour des produits nouveaux comme le brevet que nous avons pour la protection des vitraux anciens » (dirigeant de l'entreprise Vitrail France).

L'innovation cependant peut être de plusieurs ordres : d'ordre technique, mais aussi d'ordre social, elle peut aussi relever de la rencontre de plusieurs métiers de la conservation du patrimoine.

Revenons donc aux fabricants de tuiles étudiés par T Bonnot : « Si la quête de l'aspect ancien passe par l'imperfection morphologique de l'objet tuile, la réputation de l'entreprise exige un processus de fabrication dont la maîtrise tend vers la perfection : il s'agit donc de reproduire l'imperfection à la perfection. » (Bonnot, 2002) On obtient donc deux couples qui qualifient le produit obtenu : modernité-fiabilité/tradition-esthétique. Et pour réduire les coûts, l'ancien ne sera reproduit que sur la partie visible : «Les irrégularités, le sablage évoquant le séchage à l'air libre, au soleil – aujourd'hui les tuiles sèchent sur des étagères mobiles dans des tunnels alimentés en air chaud à plus de 70° - tous ces efforts de restitution d'un archaïsme traditionnel à un produit moderne portent sur la partie de la tuile qui sera visible sur le toit, non recouverte par les autres tuiles. » (ibid). L'innovation technique garantit là une meilleure productivité tout en conservant l'aspect ancien.

L'innovation peut parfois être de nature sociale, dans ce cas-là le lien avec le territoire est généralement bien établi. Ainsi, depuis la décentralisation de la restauration du patrimoine et la rénovation de patrimoines vernaculaires, sont associées parfois aux chantiers des

associations d'insertion. Professionnels et équipes sociales oeuvrent de concert pour à la fois restaurer un bâtiment et faciliter l'intégration de jeunes³⁴.

Les fours à chaux de Vendenesse les Charolles³⁵ (classés Monument Historiques) ont fait l'objet d'une restauration dans le cadre de deux chantiers d'insertion conduits par TREMLIN Homme et Patrimoine entre 1999 et 2001.

Après la réalisation d'un projet de restauration validé par Frédéric DIDIER, architecte en chef des monuments historiques, il a été décidé de confier la réalisation des travaux à l'organisme de formation TREMLIN Homme et Patrimoine dans le cadre de chantiers d'insertion. Ces chantiers d'insertion ont également permis aux participants de se repositionner dans de bonnes conditions sur le marché du travail.

Cette opération a été financée par :

La Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Saône-et-Loire (DDTEFP),

Le Conseil Général de Saône-et-Loire,

Le Fonds Social Européen,

La DRAC Bourgogne,

La commune de Vendenesse-les-Charolles.

Les savoir-faire traditionnels sont parfois tombés en désuétude si bien que seul un travail partenarial peut permettre d'en réactiver les pratiques tout en les adaptant aux exigences de l'époque moderne. François Calame, ethnologue et compagnon du Tour de France, a ainsi mis en place une expérience d'ethnologie appliquée pour permettre aux entreprises du Nord de la France de renouer avec la technique de la terre crue. « En trois ans, nous avons pu réaliser progressivement l'opération suivante : retrouver le savoir traditionnel, en faisant le lien entre d'anciens maçons (50 à 70 ans) ayant une pratique de l'architecture en terre, pratique abandonnée depuis 10 ans, et des constructeurs d'aujourd'hui ne connaissant pas ces pratiques traditionnelles bien qu'ils soient amenés à intervenir très fréquemment sur ce type d'habitat..... La conclusion a été positive et a permis d'entrevoir un stade ultérieur où il serait possible de reprendre ces techniques en les améliorant afin de les rendre compatibles avec les exigences contemporaines. » (Langlois, 1984). Un des enjeux, auxquels le projet a été confronté, est la normalisation des matériaux traditionnels : « en effet, on ne peut utiliser dans le bâtiment que des matériaux homologués sans quoi on ne peut être assuré. » (ibid). Cette interaction peu courante est sans doute due au double ancrage de l'intervenant qui toutefois veut mettre en avant sa spécialité d'ethnologue qui « remplace un technicien qui n'existe pas lorsqu'il s'agit de techniques et de matériaux marginaux. » (ibid)

³⁴ Voir pour exemple, la restauration du manoir de la Charme dans l'Ain : <http://www.patrimoinedespaysdelain.fr/fr/restauration/index.htm>

³⁵ <http://www.tremplinhp.com/vendenesse.htm>

L'innovation associée aux savoir-faire sert aussi plusieurs objectifs dans les missions de conservation du patrimoine. Elle peut servir la prévention, faciliter l'intégration d'outils actuels, notamment informatisés pour faciliter ou améliorer les pratiques traditionnelles, elle permet enfin une nouvelle mission de documentation numérique et ou de valorisation touristique du patrimoine.

La restauration du patrimoine intervient souvent lorsque le bâti a subi des dommages suite à des pollutions, ou bien suite à des destructions accidentelles ou criminelles. Des entreprises ont décidé de se placer sur ce créneau et d'opérer par prévention. Ainsi, l'entreprise Eurofins LEM cherche à définir des méthodes de conservation préventive des pierres qui menacent de se détacher en utilisant des matériaux injectés dans l'élément endommagé évitant ainsi le dépôt, long et coûteux d'éléments. D'autres entreprises, telles le LERM, se sont spécialisées dans la caractérisation des matériaux et interviennent plutôt lors des pré-études. Confrontées aux vols et aux dommages subis, les collectivités territoriales se tournent aussi vers la protection préventive : petit créneau sur lequel commencent à travailler de petites entreprises spécialistes du marquage telles l'entreprise CIRAM. L'innovation technique vient épauler un savoir faire ancien dans le cas de Vitrail France qui travaillant depuis 1759 à la création de vitraux a cherché des solutions pour protéger les vitraux du vol et est parvenue ainsi à déposer un brevet.

D'autres entreprises, de création anciennes, utilisent toutefois des outils informatiques ou de la production assistée par ordinateur pour parvenir à un travail d'une plus grande précision. Il en va ainsi de l'entreprise de fonderie de cloches Cornille Havard qui a su combiner savoir-faire traditionnels de l'art campanaire et innovation pour développer l'entreprise³⁶. Dans le secteur de la taille de pierre, l'ajout de matériels innovants permet de perpétuer l'usage de la pierre dans la construction : « Lorsque l'on parle du métier de tailleur de pierre aujourd'hui, nous avons immédiatement à l'esprit l'image de celui-ci taillant dans sa loge, au pied de la cathédrale en construction. Et nous croyons souvent que, de nos jours, le métier de tailleur de pierre a pratiquement disparu..... les ateliers de taille de pierre d'aujourd'hui utilisent les outils et les technologies les plus modernes, et des constructions en pierres massives, grâce à la maîtrise de ces nouvelles technologies, sont à nouveau possibles. ³⁷ »

³⁶ L'entreprise fondée en 1865 écoule ses produits sur le marché international.

³⁷ Louis-Joseph Lamborot, tailleur de pierre, responsable d'exploitation de l'atelier de taille de pierre de l'entreprise H.Chevalier S.A à Nanterre. Conférence sur les applications de ces technologies dans l'entreprise H. Chevalier S.A.

Enfin des entreprises parviennent via les nouvelles technologies à venir en aide aux professionnels de la conservation du patrimoine dans leur mission de documentation et de valorisation du patrimoine. Il en va ainsi d'entreprises qui utilisent les ressources des images numériques pour mieux rendre compte de l'architecture (On situ), qui permettent la modélisation et la duplication d'œuvres d'art (7D works), la superposition d'images intégrant ainsi la dimension temporelle dans la présentation d'un monument etc...

Le travail à partir de nouvelles technologies ou en associant avec de nouvelles technologies oblige à créer de nouveaux univers professionnels. Dans les entreprises basées exclusivement sur des nouvelles technologies, travaillent souvent des personnels de statut homogène : chez Ciram, entreprise de petite taille (4 personnes) proposant des analyses scientifiques d'objets d'art et du patrimoine, tous les salariés ont une « formation universitaire en droite ligne avec le sujet. L'équipe comporte trois docteurs et un ingénieur en physique des archéomatériaux. » (Quest CIRAM/MD). Il en va de même de l'entreprise chalonnaise on situ qui est née de l'essaimage de l'ENSAM de Cluny. Mais dans les entreprises qui associent savoir-faire traditionnels et innovation technologique, il faut construire une expertise commune à des professionnels se référant à des cultures de métiers diverses, à des professions basées sur des formations différentes. Les liens à l'université ou à une Ecole d'ingénieurs sur un même territoire s'avèrent alors un atout considérable : tels ceux qui associent la fonderie de cloches et l'Ecole d'ingénieurs de Caen, la taille de pierre et les machines outils à commande numérique. Ces ressources relationnelles exigent du temps pour pouvoir s'établir comme le souligne P. Veltz : « Les ancrages territoriaux qui permettent la constitution lente d'un capital social et qui sont liés en général à des mécanismes publics de constitution des ressources de longue durée comme la formation des compétences et les infrastructures, sont ainsi en définitive des ancrages temporels autant que spatiaux. » (Veltz, 2002, p.91).

PMI, professionnels du patrimoine sont donc liés temporellement et spatialement à des territoires qui selon les configurations seront des territoires locaux ou agrandis à l'échelle nationale. Le temps long est garant de la mise en œuvre de ressources, là encore de nature différentes selon le niveau : niveau de l'Etat ou niveau d'un territoire dans le cadre de la décentralisation. La période est marquée par une combinatoire complexe entre ces différents niveaux et ces différentes ressources. Le tourisme et donc le développement local est souvent le but ultime de ces entrelacs d'interactions comme le montre l'encadré ci-dessous qui nous

servira de conclusion sur le cas français. Les PMI en charge de la restauration du patrimoine doivent apprendre à construire leurs marchés en jouant de ces interactions multiples dont l'encadré ci-dessous donne en résumé un exemple.

La tour de Montlhéry

La restauration de la tour fait partie d'un projet d'ensemble destiné à ramener les Montlhériens et les touristes près d'une histoire de dimension aussi bien locale et départementale que nationale et européenne.

Entre revendications sentimentales et impératifs administratifs, la décision officielle de restauration, fruit d'une action tenace menée par quelques passionnés, met donc fin à des années de bataille.

Dominique Larpin, architecte en chef des Monuments historiques, a réalisé une nouvelle étude sur l'ensemble du site du château dont les conclusions ont amené l'État à programmer des travaux de restauration en trois tranches : tranche ferme (7 mois, partie sommitale du Donjon), Tranche conditionnelle 1 (9 mois, élévation du Donjon), Tranche conditionnelle 2 (3 mois, pont d'accès du château)

Trois entreprises, vont travailler sur le site : l'entreprise Quelin : échafaudages, maçonnerie pierre de taille, restauration de monuments historiques.; l'entreprise Ferignac : charpente ; l'entreprise Bonnet : installations parafoudre.

http://www.ville-montlhery.fr/article.php?id_article=199

IV. QUELQUES ECLAIRAGES SUR LA SITUATION AU MAROC ET AU MAGHREB

Modestement, il s'agira pas ici de traiter de la restauration du patrimoine dans les pays du Maghreb ; en relation avec le cas français et après croisement avec mes lectures, je me contenterai de soulever quelques interrogations qui ont juste pour but d'animer le débat au regard des questions posées dans la première partie de l'intervention. Commençons toutefois à souligner à nouveau dans les bibliographies consultées l'absence des entreprises dans les articles sur la restauration des patrimoines qui privilégient plutôt des entrées par l'histoire de l'art, l'urbanisme, voire l'architecture....

Voici donc proposées au débat quatre grandes interrogations :

1) : quelle temporalité ?

La première interrogation porte sur la temporalité et sur le temps long qui a permis en France la mise en oeuvre de programmes de l'Etat pour la conservation du patrimoine dans un cadre d'abord centralisé, puis décentralisé, mais aussi l'émergence de revendications des populations locales, qui a aussi contribué à faire évoluer les ressources des entreprises.

Or cette notion de temps long est bousculé dans les pays du Maghreb par le temps historique : que faire de la période coloniale ? avec quelle politique de restauration du patrimoine doit-on renouer ? celle mise en place par les Français comme par exemple Liautey au Maroc ? doit-on aller au-delà ? pour renouer avec quelles conceptions du patrimoine ?

2) quelles restaurations pour quels territoires ?

La deuxième interrogation porte sur les types de restauration : restaurations de monuments pour favoriser l'émergence d'une culture nationale ? ou des restaurations vernaculaires ou d'intérêt local afin d'aider les territoires à se constituer comme des entités propres ? La thématique soulève à l'évidence des problèmes d'ordre politique. Ainsi, la restauration des qsûr ne va pas de soi, notamment en Algérie : « quant aux qsûr, et plus largement le patrimoine vernaculaire, ils ont longtemps été considérés en Algérie du fait justement de leur aspect vernaculaire ou communautaire, lequel contredit l'idée d'une identité nationale homogène et affirme au contraire la pluralité des cultures au sein du même espace national » (BenHounet/Guinand, 2007, p. 160.) Les auteurs reconnaissent toutefois la prise en compte récente dans le cadre de la politique de réconciliation nationale de cette dimension par le pouvoir central et, face à la fonction défensive des cultures locales, avancent l'idée que « le patrimoine doit servir non pas à figer les communautés ou à permettre à ces dernières de se défendre contre les évolutions sociales, mais plutôt à promouvoir les identités collectives pour tous. » (ibid, p. 168)

Par ailleurs, la question de la restauration du patrimoine colonial est posée par certains auteurs tel Mohamed Lazhar Gharbi qui estime que « Etant le produit d'un contact entre le Maghreb et L'Europe, le patrimoine colonial devrait être conçu comme l'expression de cette universalité des sociétés maghrébines. » (Gharbi, 2001, p.5)

3 La troisième interrogation porte sur le lien entre développement touristique, restauration du patrimoine et développement local ?

Faut-il suivre les interrogations de Mohammed El Faïz sur Marrakech dont le patrimoine serait en péril (El Faïz, 2002) ? quel artisanat soutenir ? celui qui porte le développement touristique à court terme ou celui qui permet de conserver un patrimoine moins visible, mais pourtant déterminant du fait même du développement touristique non régulé, par exemple celui des irrigations qui ont permis la fondation de cités-jardins, actuellement anéanties par une construction ravageuse ? « Toute la question est de savoir si une ville historique aussi importante que Marrakech a intérêt à rester amorphe et indécise, à laisser en somme s'épuiser le terreau qui nourrit les racines de son identité et contribue le plus à sa promotion touristique. » (El Faïz, 2002, p. 82) Que dire par ailleurs face au développement des douars péri-urbains qui semblent être, selon Vanderveken, « un très bel exemple de pauvreté » « en très fort contraste avec les nouvelles exploitations touristiques, commerciales et agricoles » (Vanderveken, 2004, p. 7)

4 Quelle politique publique de soutien aux entreprises, artisanales ou industrielles de restauration du patrimoine ?

Quel soutien des Etats pour que les entreprises puissent maintenir des savoir-faire et avancer vers de l'innovation ? De nombreux articles semblent poser la question des savoir-faire des entreprises : pour exemple : « une fois le plan de réhabilitation mis en place et avalisé par la direction de la culture de la wilaya, les bureaux d'études chargent des entreprises pour réaliser des travaux de restauration. Celles-ci tout comme les bureaux d'étude mandatés ne sont aucunement spécialisées dans l'architecture de bâtiments historiques et l'usage de matériaux traditionnels. » (BenHounet/Guinand, 2007, p. 158) Mais que faire ?

Il me semble en toute fin utile de rappeler avec M L Gharbi l'importante dimension financière qui sous-tend toutes ces politiques en cours de mise en œuvre ou encore à mettre ne place. « La conservation de l'héritage et sa réintégration dans le système de production économique est une tâche difficile et coûteuse qui dépasse la capacité des Etats maghrébins. Des partenariats entre le Maghreb et l'Europe sont indispensables pour une telle action. » (Gharbi, 2001, p. 8)

Conclusion :

La conclusion sera brève. Après avoir tenté de montrer comment opèrent les entreprises dans la restauration du patrimoine alors même que cette notion a évolué au fil du temps, je voudrais conclure en rappelant que le patrimoine ne peut plus être la seule vénération des monuments historiques sans lien avec l'environnement dans lequel ils sont placés. L'engagement des associations locales, ici et là pour que soient restaurés des patrimoines vernaculaires est guidé par l'idée que le « véritable critère du patrimoine est la conscience intime du groupe social que tel objet appartient effectivement à son patrimoine. » (ollivier, 1987, p 127) La tentative nouvelle d'articuler les deux moments me semble un enjeu fort pour le France, mais aussi pour les politiques en train de se construire dans les Pays du Maghreb. Un autre enjeu est de renouer avec des pratiques anciennes d'usage qui fondaient des civilisations : cela permettrait sans doute de renverser des logiques, car les pays du Maghreb n'ont-ils pas été innovateurs dans certains secteurs comme justement dans celui de l'hydraulique, et ne peut-on retrouver là des patrimoines communs qui dépassent les cadres nationaux et même les antagonismes : pays européens/pays du maghreb comme le montre si bien El Faïz dans son livre écrit en collaboration avec des collègues espagnol et portugais :

« Si ces trois pays sont désormais séparés par des frontières politiques et culturelles, ils ont partagé une longue histoire du ville au XVe siècle, celle d'al-Andalus, fondement d'un patrimoine commun dont les traces sont, encore présentes dans le paysage rural et urbain contemporain. » (El Faïz, 2003)

Références bibliographiques :

- Ben Hounet Y, Guinand S. (2007), *la restauration des qsûr : institution du patrimoine et enjeux de mémoire*, Espaces et Société, 1-2, pp. 151-169.
- Bonnot T. (2002), *des tuiles, des toits et des couleurs*, Terrain n°38.
- Calame F. (1988), « *L'entretien du patrimoine bâti : pour un diagnostic des savoir-faire* », Terrain, n° 11, pp. 120-125.
- El Faïz M. (2002), Marrakech, patrimoine en péril, Arles, Actes Sud.
- El Faïz M., Anuarbe M.G., Portela Marques T. (2003), Jardins du Maroc, d'Espagne et du Portugal, Arles, Actes Sud
- Gharbi M. L. (2001), Le patrimoine colonial au Maghreb, Mémoires et histoires croisées des décolonisations. Hermès (Histoire en réseau des Méditerranées), pp. 1-8.
- Langlois C. (1984), *L'habitat en terre crue : une expérience d'ethnologie appliquée*, Ethnologie urbaine, Terrain n°3.
- Lanquar R. (1994), Sociologie du tourisme et des voyages, PUF, que sais-je ?.
- Micoud A. (1999), *Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun*, in : Gerbaux F., Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?, La tour d'Aigues, éd. De l'Aube.
- Nora P. (2002), *L'avènement mondial de la mémoire*, in : Das Gedächtnis des Jahrhunderts, Transit, 22.
- Ollivier E. (1987), *Les monuments historiques demain...*, in : Habiter la maison, Terrain n° 9.
- Rautenberg M. (2003), La rupture patrimoniale, éd. A la croisée.
- Vanderveken G. (2004), La palmeraie de Marrakech : organisation sociale et économique, cadre de vie et paysage, workshop de la CUPEUM de Marrakech 2004, pp. 1-9.
- Veltz P. (2002), Des lieux et des liens, La tour d'Aigues, éd. De L'aube.
- Viard J. (2007), Penser les vacances, La tour d'Aigues, éd. De l'Aube.